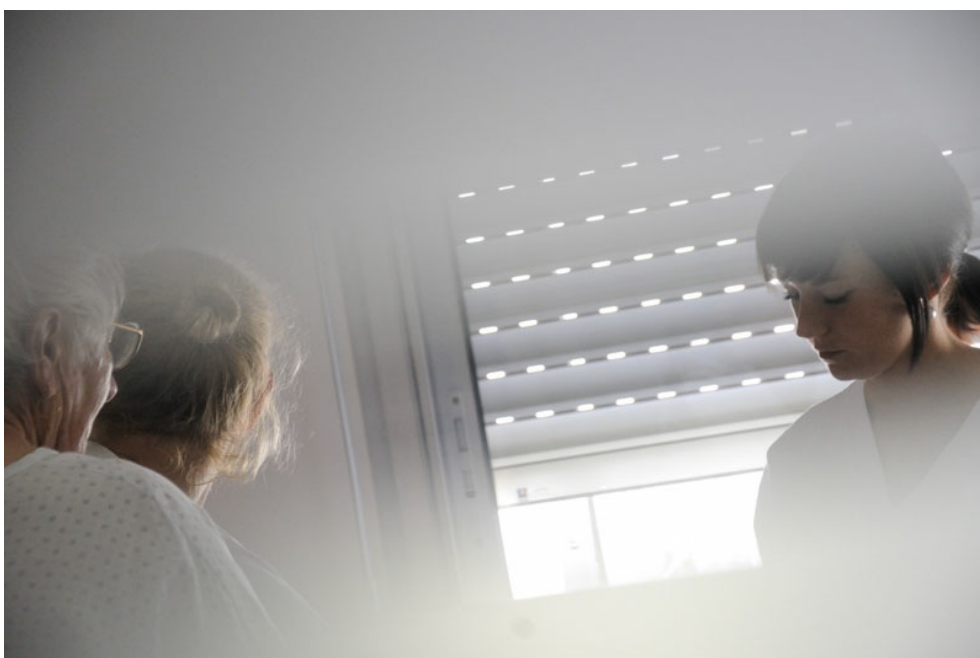


Prise en charge des AVC

Mis en ligne le mercredi 7 novembre 2012

La mise en place d'une Unité Neuro-Vasculaire (UNV) labellisée au Centre Hospitalier de Mont de Marsan permet une prise en charge optimale des patients victimes d'un Accident Vasculaire Cérébral (AVC).



L'accident vasculaire cérébral (AVC) est une pathologie fréquente, grave et à l'origine de nombreuses situations de handicap. Une prise en charge très précoce peut éviter les complications et en limiter les séquelles.



Dès l'appel du SAMU, un neurologue d'astreinte 24h/24 est informé de l'arrivée d'une personne victime d'un AVC.

Le patient orienté aux urgences bénéficie d'un passage rapide en imagerie médicale et d'une consultation avec le neurologue permettant une décision sur la prise en charge thérapeutique adaptée par thrombolyse (destruction du caillot responsable de l'AVC) ou non.

Le patient est ensuite transféré dans le service de neurologie sur le secteur des soins intensifs pendant 2 à 3 jours, puis orienté en service d'hospitalisation

En fonction de l'évolution de son état de santé, le patient retourne à son domicile ou est muté vers un service de réadaptation ou de rééducation.

CENTRE HOSPITALIER DE MONT DE MARSAN

Avenue Pierre de Coubertin BP 417
40024 Mont-de-Marsan Cedex

Tél. : (33) 05 58 05 10 10

Fax : (33) 05 58 05 10 01

Email : [Contact](#)

<http://www.ch-mt-marsan.fr/tous-nos-savoir-faire/savoir-faire-313.html>